

Auto - Moto - Cyclo - Remorque



Birot

**PARCOURS DE FORMATION TYPE :
FORMATION CATEGORIE B**



AUTO ECOLE BIROT ERIC
32 Rue Léonard Jarraud
16400 La Couronne

Tel. 05 45 67 44 52
Tel. 06 07 41 78 31

Mail : eric.birot0167@orange.fr

La durée de la formation

Formation théorique (code de la route) :

12h00 de cours sur des thèmes du code de la route – *temps minimum recommandé*

12h00 d'entraînement à l'examen (40 questions sous forme de QCM) – *temps minimum recommandé*

Formation pratique :

1h00 d'évaluation, et 20h00 – *minimum légal obligatoire*

Parcours type

1/ Inscription

Inscription de l'élève à l'auto-école. L'auto-école s'occupe des démarches administratives sur l'ants.

2/ Formation théorique

- Participation à un stage code de 3 jours

Le stage se déroule en 2 parties : une première où l'enseignant dispense des cours de code (1 jour ½), puis une seconde où les élèves s'entraînent à l'examen du code de la route (1 jour ½).

Les cours de code sont dispensés à l'oral, à l'aide d'outil pédagogique comme des DVD et affiches détaillant la signalisation routière. Les thèmes abordés sont :

- Signalisation
- Priorité
- Règles de circulation
- Véhicule et conducteur
- Stationnement et arrêt
- Vitesse
- Alcool, drogues, médicaments
- Tunnels et passages à niveau
- Assurance, accident
- Prise de conscience des risques
- Usagers vulnérables et partage de l'espace public
- Eléments mécaniques liés à la sécurité
- Equipements de sécurité des véhicules
- Route, autoroute, ville
- Les 1^{ers} secours
- Conduite économique et écologique
- Sécurité du passager et du véhicule, nouveaux équipements

A chaque fin de présentation d'un thème, un test sous forme de questions en QCM est proposé, afin de connaître le niveau d'acquisition des connaissances des élèves.

En fin de stage code, les élèves s'entraînent à l'examen du code de la route (ETG) : 40 questions sous forme de QCM, avec correction par l'enseignant.

A la fin de ce stage, si l'élève a le niveau requis (et en fonction des places disponibles), l'auto-école le présente à l'examen. L'auto-école s'occupe des démarches administratives.

S'il doit s'exercer de nouveau, il peut participer à d'autres stage code ou cours de code en semaine.

- **Participation à des cours de code en semaine**

Durant ces cours hebdomadaires, l'auto-école propose des entrainements à l'examen du code de la route, ainsi que des cours de code en fonction des difficultés relevées durant la correction des séries de code.

Lorsque l'élève a obtenu son ETG, il peut passer à la phase pratique.

3/ Formation pratique

- **L'évaluation de départ** est proposée soit en début de formation (notamment pour le permis à 1€), soit une fois le code acquis. Elle détermine le nombre d'heures moyen et le coût de la formation. L'heure est dispensée sur un véhicule, et non sur un simulateur, par un enseignant de la conduite.
- **La formation pratique** comprend des cours de pédagogie véhicule avec mise en situation, une partie théorique en début de leçon et un bilan en fin de leçon.

La partie théorique en début de leçon vise à expliquer à l'élève l'objet du cours en mettant en évidence : comment faire, pourquoi, les risques, les pressions et/ou influences auxquelles il pourrait faire face.

La partie pratique (mise en situation) consiste en la mise en place de plusieurs exercices, tous tournés vers l'objectif du jour. Si nécessaire, l'enseignant fait une démonstration. A chaque fin de série d'exercice, l'enseignant fait un point sur les axes d'améliorations et les axes positifs. Si l'élève n'a pas de difficulté concernant l'objectif, un second lui est proposé au cours de l'heure.

Lors du bilan de fin de leçon, qui dure environ 5 minutes, l'enseignant amène l'élève à s'auto-évaluer sur son niveau de conduite et de compréhension de l'objectif. L'enseignant donne son avis, et remplit les documents pédagogiques.

Les leçons sont d'une durée de 1 ou 2h00, et sont dispensées en individuel. L'élève conduit 1 à 2h00 par semaine, en fonction de ses disponibilités et celles de l'auto-école.

Le programme de formation se déroule de la façon suivante :

Compétences générales	Sous-compétences	Nombre d'heure minimale de formation, et responsable de formation
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures	5 heures de formation prévue avec un enseignant de la conduite diplômé

	<ul style="list-style-type: none"> - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire - Démarrer et s'arrêter - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures - Utiliser la boîte de vitesses - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire - Regarder autour de soi et avertir - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité 	
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche en agglomération - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau 	5 heures de formation prévue avec un enseignant de la conduite diplômé
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Passer des virages et conduire en déclivité - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau 	5 heures de formation prévue avec un enseignant de la conduite diplômé
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'éco-conduite 	5 heures de formation prévue avec un enseignant de la conduite diplômé

Concernant l'ordre des sous-compétences, l'enseignant suit, dans la mesure du possible la progression établie ci-dessus.

Pendant l'apprentissage, l'élève est amené à évoluer dans des conditions diverses, telles que :

- Compétence 1 : hors circulation, ou circulation très calme
- Compétence 2 : circulation modéré, ou zones industrielles calmes
- Compétence 3 : voie rapide, circulation hors agglomération, circulation en centre-ville
- Compétence 4 : tout type de circulation

En fonction de la date d'apprentissage et des conditions météo, il conduit sous la pluie, la neige, le brouillard, la nuit (s'il n'y a pas de mise en danger de la sécurité).

4/ Présentation à l'examen

Lorsque l'élève a vu l'ensemble des compétences du programme de formation, et qu'il a le niveau requis pour le permis de conduire, l'auto-école le présente à l'examen du permis de conduire (en fonction des places attribuées, et sous réserve d'être à jour dans le paiement des heures de conduite et/ou de code).

Le jour de l'examen, un enseignant de l'auto-école est présent. A la fin de la prestation de l'élève, il lui remet un document lui indiquant comment obtenir son résultat d'examen et sur quel site se rendre pour faire la demande de son permis de conduire.